

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 18 septembre 2025 à 19h00. L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-château à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze septembre deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Marie-Astrid DELANNOY, Pierre DEHOVE, Sandrine BROCARD, Olivia SALLÉ, Katia TYTGAT, Hélène FOURDRIGNIER, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIERE, Arthur WAGNON, Patrice PUCHOIS, Daniel MENUE, Michel MAILLARD, Annie BAGGIO, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration : 5

Marie Françoise TAHON donne procuration à Sandrine BROCARD
Catherine MORTREUX donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Manuella DELESALLE donne procuration à Patrice PUCHOIS
Yannick LIEVIN donne procuration à Daniela MORONVAL
Philippe KUPPENS donne procuration à Annie BAGGIO

Absent excusé : 1

Dominique SKRZYPCZAK

Secrétaire : Jean MOULLIERE

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

2- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Amandine GOUDARD de sa fonction d'adjointe au Maire et de son mandat de conseillère municipale, Monsieur le Maire a sollicité Madame Sylvie SLABOSZEWSKI, la personne suivante sur la liste « Templeuve, Notre Passion commune ». Pour des raisons médicales, Mme SLABOSZEWSKI n'est pas en capacité de siéger. De ce fait, Monsieur Daniel MENUE, la personne suivante sur la liste « Templeuve, Notre Passion commune » a été sollicitée et celui-ci a accepté d'exercer son mandat de conseiller municipal.

Officiellement convoqué à se présenter à la séance de Conseil municipal du 18 septembre 2025, Monsieur le Maire installe dans ses fonctions Monsieur Daniel MENUE.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Daniel MENUE dans ses fonctions de Conseiller municipal.

3- Fixation du nombre des adjoints au Maire

Suite à la démission de Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au Maire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ramener le nombre d'adjoints à 7.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Décision budgétaire modificative n°2

Suite à l'avis favorable des membres de la commission Finances réunis le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur une 2ème décision budgétaire modificative portant sur des opérations d'ordre et des opérations réelles d'investissement.

Les écritures d'ordre en investissement portent sur la régularisation les frais d'étude relatives aux investissements réalisés (247 172€ au total qui s'équilibrent en dépenses et en recettes).

En dépenses réelles d'investissement, des crédits sont ouverts pour 230 000€ pour le financement d'une acquisition immobilière. A cela s'ajoute une diminution de 17 172€ des recettes d'investissement correspondant à une recette déjà perçue en 2024.

Ces 247 172€ sont financés par une opération d'ordre du même montant correspondant à un prélèvement sur le suréquilibre de fonctionnement disponible.

Monsieur le Maire soumet la 2ème décision budgétaire modificative à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire soumet la subvention de 500€ à l'association Ateliers du Pévèle Mélenois à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Modifications statutaires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au 1er janvier 2026

Il est proposé au Conseil municipal de transférer, au 1^{er} janvier 2026, la compétence « confection et livraisons des repas » à la CCPC dans le cadre du projet de cuisine territoriale. Suite à ce transfert de compétence, la commune continuera d'assurer le réchauffage, le service à table et la facturation des repas aux familles. Monsieur le Maire soumet les modifications statutaires de la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Désaffectation de la parcelle 586 AN 236 p située rue du Zécart en vue de sa cession

Considérant la demande écrite du 1^{er} juillet 2025 de M. et Mme BEGHIN portant sur leur souhait d'acquérir la parcelle 58/6 AN 236 d'une contenance de 1 730m², il est proposé de constater la désaffectation de ladite parcelle préalablement à la cession.

Monsieur le Maire soumet la désaffectation de la parcelle AN 236 p à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Déclassement de la parcelle 586 AN 236 p située rue du Zécart en vue de sa cession

Considérant la demande écrite du 1^{er} juillet 2025 de M. et Mme BEGHIN portant sur leur souhait d'acquérir la parcelle 586 AN 236 p d'une contenance de 1 730m², il est proposé de prononcer son déclassement en vue de la cession de ladite parcelle.

Monsieur le Maire soumet le déclassement de la parcelle AN 236 p à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

9- Cession de la parcelle 586 AN 236 p située rue du Zécart

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire de signer l'acte de vente pour la cession de la parcelle cadastrée AN 236 p telle que représentée en annexe, pour une contenance de 3 m² pour un montant de 1 € à Monsieur et Madame Beghin, demeurant 93, rue du Zécart.

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature de l'acte de vente pour la parcelle AN 236 p à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

10- Abrogation de la délibération n°2023-57 du 16 novembre 2023 relative à l'acquisition des parcelles 586 AO 502, 586 AO 536 et 586 AO 537

Considérant que la société Piraino et la SCCV « Le jardin des loisirs » se sont entendues pour la vente des parcelles 586 AO 502, 586 AO 537 et 586 AO 537, il convient d'abroger la délibération n°2023-57 du 16 novembre 2023 portant sur l'acquisition de ladite parcelle par la ville.

Monsieur le Maire soumet l'abrogation de la délibération n°2023-57 du 16 novembre 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

11- Rétrocession des espaces communs du « Clos de l'Hardinière »

Par acte notarié du 28 mai 2025, Madame Isabelle Delille a cédé les parcelles cadastrées 586 AI 138 et 586 AI 35 à l'association syndicale libre dénommée « Le clos de l'Hardinière ». Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de rétrocession des espaces communs du « Clos de l'Hardinière » à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

12- Acquisition des parcelles 586 AI 160, 586 AI 158, 586 AI 156, 586 AI 33 et 586 AI 32

Dans le cadre de la rétrocession des espaces communs du « Clos de l'Hardinière », une bande de 238 m² demeure propriété de Madame Isabelle Delille et a été instituée comme servitude de passage au bénéfice des colotis. L'acquisition par la commune des parcelles 586 AI 160, 586 AI 158, 586 AI 156, 586 AI 33 et 586 AI 32 telles que prévues dans le plan de division constitue une opération complémentaire à la rétrocession à la commune des parcelles cadastrées 586 AI 138 et 586 AI 35 ;

Le prix de cette acquisition a été fixé à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire soumet l'acquisition des parcelles 586 AI 160, 586 AI 158, 586 AI 156, 586 AI 33 et 586 AI 32 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

13- Classement dans le domaine public de la commune des parcelles du « Clos des lupins » et de l'allée des coquelicots rétrocédées

Par acte notarié du 9 avril 2025, il a été formalisé la cession gratuite à la commune des voiries communes et espaces verts du Clos des Lupins cadastrées 586 AN 174, 586 AN 175, 586 AN 247, 586 AN 548, 586 AN 470, 586 AN 473, 586 AN 476, 586 AN 477, 586 AN 479, 586 AN 481, 586 AN 490, 586 AN 501, 586 AN 534, 586 AN 548, 586 AN 550, 586 AN 551, 586 AN 552, 586 AN 553, 586 AN 555 pour une contenance totale de 5 610 m² ;

Ainsi que la cession gratuite à la commune des voiries communes et espaces verts de l'allée des coquelicots cadastrées 586 AN 728, 586 AN 738, 586 AN 739, 586 AN 740 et 586 AN 741 pour une contenance totale de 920 m² ;

L'ensemble des parcelles suscitées font partie du domaine privé de la commune, il convient désormais d'incorporer l'ensemble des parcelles sus citées dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire soumet le classement dans le domaine public de la commune des parcelles rétrocédées du « Clos des Lupins » et de l'« allée des Coquelicots » à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

14- Consultation du préfet relative au projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome

Dans les années 1970, face à la menace de macadamisation des secteurs pavés du parcours de la course cycliste Paris-Roubaix, les pouvoirs publics ont été alertés sur la nécessité de les protéger. A la demande du Conseil régional Hauts-de-France, le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a entrepris la protection réglementaire des secteurs pavés du Paris-Roubaix avec l'appui de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a institué une gouvernance spécifique et quatre comités de pilotages se sont réunis depuis le 13 octobre 2023.

Sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis 1968, 54 secteurs ont été retenus dans le périmètre de classement. La procédure nécessite désormais le recueil par la DREAL de l'avis de chacune des communes concernées sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique.

La commune étant propriétaire du secteur pavé dit du chemin de Vertain, inclus dans le périmètre de classement, le Conseil est invité à émettre un avis sur ce projet de classement.

Monsieur le Maire soumet le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

15- Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe.

Monsieur le Maire soumet la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1^{er} janvier 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

16- Signature d'une convention avec la société Orange pour l'enfouissement des réseaux de communication – Rue Grande Campagne

Le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention locale annexée à la présente délibération entre la Commune de Templeuve-en-Pévèle et la société ORANGE, visant à organiser la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques situés Rue Grande Campagne (entre la rue de Nomain et la rue des Quatre Cornets).

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Grande Campagne, Monsieur le Maire soumet la convention pour l'enfouissement des réseaux de communication avec la société Orange à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

17- Signature d'une convention entre la commune et le Département du Nord relative à la mise à disposition de locaux au sein de l'espace socioculturel

Monsieur le Maire soumet le renouvellement de la mise à disposition gracieuse au profit du Département du Nord de locaux au sein de l'Espace socio-culturel pour des activités médico-sociales et administratives à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

18- Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal avec la société Infracol

La société Infracol a acquis, le 20 décembre 2024, auprès de la société SANEF, un réseau de télécommunication composé de trois fourreaux, dont l'un est équipé d'un câble de fibres optiques noires ainsi que les chambres associées à ce réseau, sur deux axes (Lille – Paris et Paris – Strasbourg) et sur une distance de 834 km.

Le réseau acquis par la société Infracol traverse en sous-sol et tréfonds de la voirie communale située sur le territoire de la commune de Templeuve-en-Pévèle sur une distance de 0,726 km. Afin de régulariser l'occupation de ces parcelles, un projet de convention d'occupation encadre les droits et obligations de chacune des parties.

Monsieur le Maire soumet la convention d'occupation du domaine public communal avec la société Infracol à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

1- Signature d'une convention d'occupation du domaine privé communal avec la société Infracol

Le réseau de télécommunication acquis par la société Infracol traverse en sous-sol et tréfonds le chemin vicinal ordinaire n°10 d'Huquin à Genech situé sur le territoire de la commune de Templeuve-en-Pévèle sur une distance de 0,614 km. Aussi, afin de régulariser l'occupation de ces parcelles, un projet de convention d'occupation encadre les droits et obligations de chacune des parties.

Monsieur le Maire soumet la convention d'occupation du domaine privé communal avec la société Infracol à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Demande de subvention au titre de la réfection et la sécurisation des abords de la rue de la Fourmisière

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements au titre de l'aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération à hauteur de 40 000 € pour le financement de la réfection et la sécurisation des abords de la rue de la Fourmisière.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

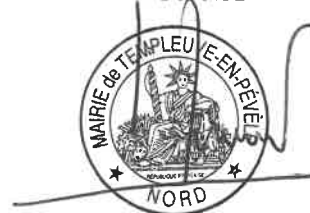
5- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé des agents au 1er janvier 2026

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial le 27 août 2025, la commune de Templeuve-en-Pévèle souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé. Le montant mensuel de la participation est fixé à 25€ par agent.

Monsieur le Maire soumet l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé des agents au 1^{er} janvier 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

**Vu, le Maire
Luc MONNET**



Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre de la réfection et la sécurisation des abords de la rue de la Fourmisière à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Création de deux postes contractuels pour Accroissement Temporaire d'Activité dans le service espaces verts - voirie du 01/10/2025 au 30/09/2026

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer l'équipe espaces verts dans les tâches d'entretien des espaces verts et de la voirie, préparation des manifestations communales, participer aux tâches qui incombent à l'équipe des services techniques, à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée sur une période de 12 mois allant du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus.

Monsieur le Maire soumet la création de deux postes contractuels d'une durée d'un an pour Accroissement Temporaire d'Activité dans le service espaces verts à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Création de postes permanents au tableau des effectifs le 01/10/2025

Le Maire propose à l'assemblée la création de l'emploi permanent suivant : un agent polyvalent d'animation socio culturelle au sein des services Service scolaire et Vie locale à temps complet. Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Monsieur le Maire soumet la liste des créations de postes permanents à l'approbation du Conseil municipal.